Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1983)

Heft: 667

Artikel: Économie de marché : crise : la recette des années trente

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024741

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Crise: la recette des années trente

A une époque où les victimes de l'actuelle dépression économique retrouvent certains réflexes des grandes crises de la première moitié de ce siècle, il est utile de redécouvrir les fautes commises alors. Et l'on constatera en tout cas que les praticiens de l'économie ont beaucoup de peine à se libérer de leurs vieux schémas de pensée!

L'étude de M. Gérald Arlettaz, des Archives fédérales à Berne, dans «Relations internationales» (cf. page précédente) évoque pas mal de mauvais souvenirs aux rescapés de la crise qui a précédé la deuxième guerre mondiale. Extrayons de son travail un passage très significatif; nous citons:

«Le 27 février 1932, le Conseil fédéral décide de publier une synthèse de ses positions basée sur les lignes directrices suivantes:

- 1) nécessité d'adapter les prix aux conditions du marché international, mais par une action graduelle;
- 2) il n'est pas question que l'Etat intervienne dans l'économie privée par des mesures législatives;

- 3) l'écart entre les prix de gros et de détail est exagéré et il faut s'appliquer à le réduire;
- 4) le peuple doit s'habituer à plus de simplicité;
- 5) les pouvoirs publics chercheront à arriver à des ententes avec les intéressés;
- 6) l'activité de la commission de contrôle des prix devra être simplifiée et accélérée.

Sur proposition de M. Musy, le communiqué traitera également de la réduction des loyers et touchera la question des taux hypothécaires.»

Le communiqué est publié le 2 mars (FF, 1932, II, extrait des délibérations du CF, pp. 583-588) et Gérald Arlettaz ajoute que le Conseil fédéral «développe encore la nécessité de limiter les dépenses publiques 'au strict nécessaire'».

Pour mémoire: la politique déflationniste se poursuivra jusqu'à la dévaluation du franc suisse, le 26 septembre 1936. Dans sa volonté d'imposer sa politique, la Banque Nationale demandera même, le 6 mai 1933, s'il ne serait pas possible d'interdire l'activité du «Freiwirtschaftsbund» (Union suisse pour l'économie franche) en se basant sur l'article 102 (al. 10) de la Constitution qui charge le Conseil fédéral de veiller à la sûreté intérieure de la Confédération, de maintenir la tranquillité et l'ordre. Heureusement elle n'obtint pas de réponse positive. Mais qui lit les articles des historiens?

fédéral de veiller à la sûreté intérieure de la Confédération, de maintenir la tranquillité et l'ordre. Heureusement elle n'obtint pas de réponse positive. Mais qui lit les articles des historiens?

logie appliquée: si à la place d'une «conception globale des transports» (CGST), revue et corrigée par les lobbies de la route et du trafic automobile sans véritables contre-poids sous la Coupole fédérale, la Suisse adoptait une «conception globale écologique des transports» (CGET) «orientée vers les besoins des gens et les exigences de l'environnement et non pas en fonction d'une croissance illimitée du trafic»!

On peut rêver... et découvrir le visage étonnant de cette fameuse année 1994 sous l'empire de la CGET. C'était inévitable: la politique fiscale routière avait subi d'importants bouleversements

après la suppression de la taxe de base sur les carburants, une mesure qui faisait partie d'un premier train de décisions comprenant aussi l'abaissement des vitesses maximales autorisées, l'adoption de normes très restrictives au chapitre du bruit et du gaz d'échappement et la mise en œuvre d'une réglementation empêchant la multiplication des places de parc dans les villes. Concrètement: s'il en coûte en 1994 quatre francs par litre d'essence, c'est que dans le système en vigueur, la taxe est fixée de telle sorte que la totalité des frais occasionnés par le trafic soit couverte, y compris les frais sociaux; le principe du pollueur-payeur est strictement respecté (les taxes cantonales sur les véhicules à moteur ainsi que la prime RC sont ajoutées au prix de l'essence). Autre innovation majeure: alimenté par la redevance sur le trafic, un fonds des transports (capital de départ de 520 millions de francs) avait été introduit dès 1988; six ans après, l'utilisation des sommes à disposition se présente de la manière suivante: un tiers est investi dans l'exploitation des transports publics; un deuxième tiers est consacré au développement de ces mêmes transports publics; un sixième est affecté aux constructions routières; et le sixième restant est utilisé pour financer des mesures de protection de l'environnement rendues nécessaires par les nuisances des véhicules à moteur.

On voit que le paysage a changé... Au propre et au figuré du reste: pendant les dix dernières années, le trafic motorisé a diminué de 58% en moyenne (75% dans les villes et 50% à la campagne); effet dissuasif de la hausse du prix du carburant, bien sûr, mais aussi conséquence de l'amélioration des services des transports publics.

Bref, pour plus de détail sur cet étonnant rêve «vert», veuillez vous reporter au dernier numéro (1/83) du «journal» de l'AST Association suisse des transports (Bahnhofstr. 8, 3360 Herzogenbuchsee) et surtout, dès le mois d'avril prochain, à la «conception globale écologique des transports» que vont publier conjointement ladite AST, le WWF et l'Institut de la Vie.

RÊVE VERT

Essence: quatre francs le litre en 1994

Quatre francs le litre d'essence en 1994, soit dans un peu plus de dix ans! Pas de panique: le prix n'est pas monté tout d'un coup; en fait, il a grimpé tous les ans de vingt centimes jusqu'en 1988, et depuis lors de trente centimes tous les mois de janvier en principe...

Non, il ne s'agit pas d'une extrapolation sur les effets de la raréfaction du sacro-saint pétrole; ce ne sont là que de saines imaginations sur fond d'éco-